AUX MINES DE COURRIÈRES

FOSSE NUMERO 2. — Rapport d'accident du délégué-mineur Hurbain :

Appelé le 31 décembre par l'exploitant pour faire une enquête au sujet d'un accident survenu le 10 décembre, dans la veine Marie, au nommé Leppen Charles, âgé de 29 ans, marié, demeurant à Rouvroy, je me suis rendu sur les lieux pour constater l'accident. Je suis allé trouver le blessé qui me déclara avoir été blessé au pied gauche par un caillou en suspendant une bille, il y a contusion du pied gauche. D'après mon enquête sur les lieux, plutôt que de le faire appeler 20 jours après ; on pourrait au moins établir les causes de l'accident. Donc je mets la responsabilité à la charge de la Compagnie.

— Appelé le 31 décembre par l'exploitant pour faire une enquête au sujet d'un accident survenu le 10 décembre, dans la veine Joséphine, au nommé Potier Dominique, âg ée 39 ans, marié, demeurant à Billy-Montigny, je me suis rendu sur les lieux pour constater l'accident. J'ai été trouver le blessé qui me déclara avoir été blessé au bras droit en frappant, par un caillou. Potier porte une plaie contuse au bras droit. D'après mon enquête, je conclus à un cas fortuit.

AUX MINES D'ANICHE

FOSSE NOTRE-DAME. — Rapports du délégué mineur Oscar Loubry :

Le 19 décembre. — Je suis descendu à l'étage 341 mètres, j'ai visité le retour de la veine numéro 28 couchant, j'ai constaté qu'un ouvrier y travaillait seul, personne pour lui porter secours en cas d'accident, ce fait est d'ailleurs en contradiction avec la loi. Je suis ensuite descendu à l'étage 441 mètres, j'ai remarqué qu'il fait très chaud dans les tailles. J'attribue cette température anormale au manque de portes dans les voies, j'ai en plus constaté à la deuxième voie, côté couchant, qu'il manque des tuyaux d'aérage pour que l'air puisse aller à front, il serait bon que l'exploitant en procure aux ouvriers. Au côté Levant que j'ai visité ensuite, j'ai remarqué que la cheminée de passage, le long du plan, est en mauvais état, des terres et des bois sont tombés. Pour la veine Virginie, même étage, il serait nécessaire que l'exploitant fasse poser une porte dans la voie Lemaître pour que l'air monte dans la taille Vinain et descente par la taille Lemaître.

Le 29 décembre. — Je suis descendu à l'étage 341, j'ai visité la veine Mimengoye levant. A plusieurs reprises, j'ai signalé le retour 341, j'ai le regret de constater que l'exploitant n'a rien fait pour sa mise en état, celui-ci est toujours dangereux, des bois sont tombés, des pierres menacent de tomber, et les ouvriers qui y passent constamment avec leurs bois sont en grand danger. Attendu l'on qu'un accident grave peut-être mortel se produise pour y faire la réparation nécessaire, j'ai remarqué qu'un ouvrier travaille seul dans la dernière taille du haut. J'ai ensuite visité la descenderie de Barricourt couchant, étage 441, j'ai remarqué que sur la voie de fond, les chariots touchent au bois de soutènement j'ai vu ensuite la veine petit Mohun et l'abowette de Gustozza.

Le 31 décembre. — Je suis descendu à l'étage 341, j'ai visité la veine numéro 4 couchant, étage 441 mètres, j'ai remarqué que la cheminée de retour est trop petite, j'ai vu ensuite la bowette du Nord et du Midi à l'étage 341 mètres, j'ai constaté que les chevaux marchent sans affiles pour les conduire, il y a de ce fait danger pour les conducteurs; dans la veine Sébastien du Levant, étage 341 mètres que j'ai vu après, j'ai remarqué sur la voie de fond des amas de poussières, il serait nécessaire de faire un nettoyage. J'ai constaté que la cheminée de passage le long du plan est en mauvais état, des terres et des bois sont tombés, elle est trop petite par endroits; dans les tailles il y a manque de remblais, celles-ci sont trop rapprochées, le terrain étant mauvais, je crains des accidents.

Le 22 décembre. — Je suis descendu à l'étage 541 mètres j'ai visité la veine numéro 2 Levant, j'ai constaté sur la voie de fond que les chariots touchent au xbois de soutènement et que les chevaux touchent également aux billes et aux bois, il y a grand danger pour le conducteur.

J'ai remarqué que les tailles sont très longues et qu'il manque de remblais, le terrain est mauvais, je crains des accidents ; e nouvre la cheminée de passage le long du plan, est très petite par endroits, elle est en mauvais état.

J'ai vu ensuite la veine Délardin Levant du même étage, j'ai constaté à la voie, en haut du plan, qu'il n'y a pas de barrières, c'est un grand danger pour les herboeurs ; e nous à la taille Dureux il fait très chaud, il n'y fait pas d'air du tout.

AUX MINES D'ANZIN

FOSSE THIERS. — Rapport du délégué mineur Pottier Henri :

Appelé par l'exploitant pour faire une enquête sur l'accident survenu au nommé Colin Marcel, herceur, demeurant à Escautpont, occupé au roulage des 4mes tailles Boulangère 1re série, niveau de 900, je me suis rendu sur les lieux et j'ai interrogé Moutier Arthur, mineur, occupé à la 4me taille chassante. Il me fit cette déposition :

« Je venais occupé à mon travail lorsque j'entendis un bruit anormal du côté du plan incliné ; je me suis rendu immédiatement à cet endroit et j'ai constaté que le bruit que j'avais entendu était la chute d'une berline chargée dans le plan que Colin venait de pousser revenant des fronts de la taille retour. Il fut entraîné dans le plan ; je descendis aussitôt à la recherche de Colin et je le trouvai sur un bois, une jambe de chaque côte ; je le remontai sur la troisième voie, après avoir fait partir la berline au fond du plan. Lecomte Clément descendit Colin et le reconduisit jusqu'au peste de secours. »

Le 3, je me suis rendu à la clinique de M. le docteur Maringe, à Valenciennes, où vu l'état de la victime, je me suis abstenu de l'interroger. Le jour de l'accident, il me fit la déclaration suivante :

« Je revenais des fronts de la taille Lecomte avec une berline chargée comme j'avais l'habitude d'enlever les charbons avec la berline qui se trouvait sur le chariot porteur, cette fois les berlines faisant défaut, je ne pus faire monter le chariot porteur à la voie, car je freinta moi-même, alors je pris la berline qui se trouvait dans le cul-de-sac, croyant que j'avais toujours la berline du chariot porteur, j'ouvris la barrière automatique et je poussais la berline. Je partis au fond du plan ; à ce moment, ma tête tonna sur les rails des roulages ; j'ai toujours devancé la berline jusque la deuxième voie, où je me suis arrêté sur un bois. A ce moment, la berline arriva sur mon bras droit qui était posé sur le rail de roulage et me fit une forte plaie ; les plaies que je porte à la tête, je les ai reçues au moment de ma chute sur le srails, presqu'aussitôt l'ouvrier Moutier est arrivé à mon secours, il me remonta sur la 3me voie ».

Conclusion : Contrairement à ce que pourra invoquer l'exploitant qu'il y eut négligence de la part de la victime, j'estime au contraire qu'il y a faute de l'exploitant, car s'il y avait eu un fainteur à ce plan cet accident aurait été évité, car Colin n'aurait pu se servir que des berlines se trouvant dans les culs-de-sac et chaque fois de retour au plan il aurait dû demander le chariot porteur au freineur, pour pouvoir emballer sa berline chargée, car la voie où l'accident est survenu est une recette intermédiaire.

J'ai déjà, dans mes rapports antérieurs, demandé la suppression du système de freinta-ge avec des fils de fer adaptés au bout du bras de levier et retenus le long des plans avec des crampons ; je considère qu'il est nécessaire et urgent de mettre l'exploitant en demeure d'avoir à faire mettre un freineur à chaque plan où il y aura des hercheurs occupés au roulage des voies intermédiaires.

Je conclus à la pleine et entière responsabilité de l'exploitant.

La loi sur les marchands ambulants

COMMENT ELLE S'APPLIQUE

Aux termes de l'article 1er de la loi du 16 juillet 1912, les « marchands ambulants », c'est-à-dire ceux qui exercent sur la voie publique une profession, une industrie ou un commerce soumis ou non à la patente hors de la commune où ils ont, soit leur résidence fixe, soit un domicile où ils reviennent périodiquement, sont tenus, s'ils sont domiciliés dans l'arrondissement de Lille, de faire en personne une déclaration à la préfecture (1re division, 5e bureau). Pour ceux domiciliés dans les arrondissements, la déclaration doit être faite à la Sous-Préfecture de leur résidence.

A l'appui de leur déclaration, les marchands ambulants devront produire :

1. Une pièce établissant leur nationalité (livret militaire, extrait d'immatriculation, carte d'électeur, etc.).

2. Une pièce établissant leur identité (livret militaire, passeport, extrait du casier judiciaire, etc.).

3. Un certificat délivré par le commissaire de police, ou à défaut de commissariat dans la commune, par le maire, établissant que le déclarant a bien son domicile dans la commune ou sa résidence fixe et habituelle et qu'il y revient régulièrement après chaque tournée.

4. L'extrait du rôle des patentes (à moins qu'il ne soit exempté de la patente).

5. Un certificat de vaccine dûment légalisé, lorsque les déclarants sont âgés de moins de 21 ans.

Le défaut de déclaration expose le contrevenant à une amende de 5 à 15 francs et même à un emprisonnement d'un à cinq jours.

Les dispositions de la loi du 16 juillet 1912 ne sont pas applicables aux salariés de toute catégorie qui travaillent d'habitude dans des entreprises industrielles commerciales ou agricoles. On peut citer, à titre d'exemple, les voyageurs de commerce, les livreurs de marchandises à domicile, les ouvriers quittant leur résidence habituelle pour aller faire la moisson ou les vendanges dans une autre région ou pour aller travailler sur des chantiers de construction de routes, de chemins de fer, de canaux, les mariniers circulant sur les fleuves, rivières ou canaux.

La nouvelle législation n'apporte aucune modification auxdispositions de l'article 18 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, concernant la profession de colporteur ou de distributeur sur la voie publique ou en tout autre lieu public ou privé de livres, écrits, brochures, journaux, dessins, gravures, lithographies et photographies.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

Voici les opérations effectuées dans le département du Nord pendant le mois de décembre 1913 :

Versements reçus de 18.909 déposants, dont 1.967 nouveaux, 1.783.636 fr. 90

Remboursements à 6.189 déposants, dont 1.026 pour solde, 1.350.180 fr. 06.

Excédent des versements : 433.456 fr. 84.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON

Mai - Novembre 1914

PETITE CORRESPONDANCE

Adresser les demandes de renseignements à M. le petit Correspondant. Indiquer toujours les initiales. Joindre timbre pour réponse.

L. M. — Non, mais on peut vous poursuivre devant le juge de paix.

P. D. dangereux. — Opposez la prescription.

Lecteur mécontentérois O. P. — 1. Oui. — 2. Non. — 3. Oui.

G. D. 321. — 1. Oui. — 2. Oui.

M. G. 81113. — Ce sont les articles du Code civil.

Z. J. Bonsecours. — Faites une demande au Procureur de la République de votre arrondissement.

O. C. n° 63. — 1. Oui, le 1er janvier. — 2. Vous toucherez à partir de la date précitée.

Lecteur du « Réveil » ennuyé. — 1. Adressez-vous à l'administration des contributions indirectes. — 2. Un projet de loi est déposé pour la suppression pour janvier 1915.

Nestor. — 1. Oui. — 2. Non. — 3. Confectionnez des cornets en fort papier gris, dans le fond desquels vous mettrez un morceau de viande gâtée. Enduisez l'intérieur de ces cornets avec de la glu et allez les piquer dans la terre à l'endroit où viennent se poser les corbeaux. Il faut bien entendu que l'ouverture des cornets soit en rapport avec la grossseur de la tête de ces oiseaux.

F. L. n° 48, Barlin. — Il fera trois ans. — 2. Oui, qu'elle réclame un imprimé à la mairie de sa commune pour famille nombreuse et adresse sa demande au maire. Pour l'enfant infirme, elle pourra toucher allocation — loi des infirmes et incurables — lorsqu'il aura 16 ans.

Chronique Sportive

COLOMBOPHILIE

A LILLE

Durant l'exposition qui aura lieu demain dimanche 11 janvier, au Palais-Rameau, il sera procédé, par suite du décès de M. Dallennes, à la vente de 111 pigeons, dont 49 vieux et 62 jeunes. Cette vente aura lieu à 5 heures du soir.

A AUCHEL

La Fédération colombophile « La Concorde » invite ses sociétaires à assister à la réunion générale qui aura lieu demain dimanche 11 janvier, à 5 heures du soir, a usiège de la société, chez Brent J. dit Caporal, débitant, place Raimbeaux, à Auchel.

Ordre du jour : Remis des réglements. — Questions diverses.

LES COQS

A LILLE

Dimanche 18 janvier, à quatre heures, de grand concours annuel de petits coqs, avec 1.000 francs de prix, à l'établissement Albert Dekeyser, Léon Davrou, successeur, Buvette de la Gare, 1, rue du Faubourg des Postes.

Au premier tour, de 5 à 7 livres : au 2e tour, de 6 à 7 livres. — Un coq gagnant 50 francs, deux coqs gagnants 100 francs.

24 sociétés y pren front part. — Les mises doivent être payées à l'avance. S'adresser chez Léon Davrou.

SI LES DAMES VOULAIENT COMPARER

L'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES Quinquina

avec tous les apéritifs connus jusqu'ici

elles n'en prendraient jamais d'autre,

car ce véritable apéritif

est soigneusement préparé

avec un vieux vin pur et exquis

et le meilleur quinquina.

DEMANDER « UN TRILLES »

et exiger l'étiquette sur la bouteille

avec le mot « QUINQUINA »

PROGRAMME DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE DE LILLE

Aujourd'hui samedi, représentation populaire. — A 6 heures 3/4 : SOUS L'EPAULETTE ! pièce en 5 actes ; MIREILLE, opéra-comique en 3 actes et 6 tableaux. — Places gratuites : de 2,201 à 2,400.

KURSAAL-THEATRE DE LILLE

Aujourd'hui samedi, à 8 heures 3/4 : CLAUDINE, opérette en 3 actes.

OMNIA PATHE DE LILLE

(Rue Esquermoise)

« Sans Famille »

Ce soir, première représentation de « Sans Famille », grand roman cinématographique en quatre partie et un prologue d'après le chef-d'oeuvre d'Hector Malot. Le rôle de Rémi est interprété par la petite Marie Fromet. Celui du vieux batelier Vitalis par M. Lérand, le célèbre artiste du Vaudeville. Celui de James Milligan par M. Préville. Celui de la mère Barberin par Mme Lola Noyer. Celui de Mme Milligan par Mme Schmitt.

En première partie du programme comprendra Pathé-Journal et Vénus enlevée par Rigadin (joué par Prince).

PALAIS D'ETE. — Tous les samedis, bal à partir du 7 janvier.

Tous les dimanches et fêtes, à 2 heures, grand bal.

Trois séances de patinage tous les jours, de 10 heures à midi, de 3 heures à 7 heures et de 8 heures et demie à minuit.

Entrée libre en semaine. Tous les vendredis relâche. Tous les samedis : deux allées de bowling ; billards. Brillant orchestre.

T.I.J. : Cinématogr. gratis aux Galeries Hilloises

MUSIC-HALL DE L'UNION DE LILLE

Ce soir samedi, 10 janvier 1914, à huit heures un quart, soirée populaire à prix réduits.

Les Masse, duettistes comiques. — **Les Weltys**, jongleurs comiques. — **Joby**, l'original clown musical — **D'Hernouville**, hommeprotée, transformiste. — **Les Jaunarellys**, trio à voix, chanteurs de 10, 12 et 16 ans. — **Pharaon**, comique — **Max-Daruel**, comique. — **Frémal**, comique — **Francinel**, chanteur à voix. — **Maximilienne**, diseuse excentrique. — **Mme Daroyl**, la bonne diseuse. — **Ma femme a toujours raison**, comédie en un acte.

Prix des places : 0.40 ; 0.30 ; 0.25.

Location ouverte à partir de trois heures du soir.

Dimanche, matinée à quatre heures ; soirée à huit heures un quart.

LILLIANA

BAL à grand orchestre

TOUS LES DIMANCHES et FETES

à partir de neuf heures

PALACE CINEMA

18 bis, Place Verte, Wazemmes-Lille

Samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 janvier 1913 :

Horrible Fin, grand drame policier en trois parties et 90 tableaux. Film sensationnel où l'on assistera à la vie des apaches et des voleurs du grand monde. — **Le Prix du Bonheur**, grand drame sentimental, en trois parties. **Au Gré des Flots**, grand drame émouvant en deux parties. — **Le Manteau de Dollinent**, drame. — **Le Traitement**, grand drame. — **Fausse Identité**, grand drame.

BULETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Cours de clôture du 9 janvier 1914

CAFÉS. — Tendance calme. — Cour. 77 50. — Prc 77 25. — 4 prem. 77 »». — Mars-avril 75 75. — mars 75 25. — 4 mai 74 25.

SUCRES. — Tendance calme. — Cour. 25 80. — Prc 26 10. — Mars-Avril 26 40. — 4 mars 26 60. — mai 26 60.

SUCRES. — Tendance calme. — Cour. 18 75. — Prc 18 75. — Mars-avril 18 75. — 4 mars 18 75. — mai 18 75.

HUILES. — Tendance calme. — Cour. 19 45. — och. 19 75. — Mars-avril 20 »». — 4 mars 20 — 4 mai 20 40.

SUCRES. — Tendance soutenue. — Cour. 61 75. — Prc 62 75. — 4 prem. 63 »». — Mars-avril 63 50. — mars 63 75. — 4 mai 64 75.

HUILES. — Tendance calme. — Cour. 34 30. — och. 34 40. — Mars-avril 34 60. — 4 mars 34 — 4 mai 34 80.

COOLS. — Tendance calme. — Cour. 44 75. — och. 45 25. — Mars-avril 45 75. — 4 mai 46 — 4 dern. 45 75. — 3 d'oct. 44 »».

CRES. — Tendance calme. — Cour. 31 25. — och. 31 50. — 4 mars 32 12. — 4 mai 32 50.

La Belgique Financière

(21e Année)

JRNAL INDUSTRIEL, FINANCIER, COMMERCIAL

SOMMAIRE DU N° 2 — 36 pages

Verreries Bennert-Bivort et Courcelles Réunies. — Charbonnages de Varvaropol. — Papeteries de Saveptbem. — Ateliers de la Jesme.

Bans et appréciations : Belgika Comptoir Colonial. — Compagnie de l'Hévéa. — Auer Italien. — Cinématographes et Appareils Scientifiques. — L'industrie du coton en 1912. — Jurisprudence.

Tronicques : Bruxelles — Paris — Lille — Anvers.

Sérurgie : Angleterre — Russie.

Carbons : Centre et Borinage — France — Angleterre — Russie.

Ciments. — Textiles. — Laines. — Caoutchouc. — Céréales. — Houblons. — Engrais. — Marché des frets.

Rapports : Compagnie du Chemin de fer du Congo. — Le Central électrique du Nord.

Pour recevoir le Journal gratuitement à essai pendant un mois, s'adresser à

Mr Alfred LAURENT

BANQUIER

8, Rue Nicolas-Leblanc, LILLE

Administrateur de la « Belgique Financière »

Informations Financières

BOURSE DE PARIS

Paris, 9 janvier 1914.

Le Marché accentue aujourd'hui ses bonnes dispositions; les affaires, il est vrai, ne sont certainement pas très actives, mais la reprise se fait progressivement; elle sera peut-être de plus longue durée.

La Rente vaut 86,15.

L'Italien est lourd à 97.

L'Extérieure se traite à 89,90 pendant que le Turc se négocie à 85,50.

Les Etablissements de Crédit ne maintiennent pas leurs cours précédents. La Banque de Paris vaut 1.645. Le Crédit Lyonnais 1.685. La Banque de l'Union Parisienne 1.015.

Les Chemins Français gagnent une fraction. Le Lyon s'avance à 1.280 et le Nord à 1.700. Le compartiment espagnol par contre [illegible] Saragosse [illegible] Nord [illegible] 469 [illegible] 500 [illegible] 847 [illegible] 669 [illegible] 1.085 [illegible] 815 [illegible] 2970 [illegible] 610 [illegible] 636 [illegible] 509 [illegible] 1252 [illegible] 1.015 [illegible] 1160 [illegible] 1052 [illegible] 868 [illegible] 439 25 [illegible] 484 [illegible] 249 [illegible] 393 50 [illegible] 397 [illegible] 87 50 [illegible] 592 50 [illegible] 393 [illegible] 405 75 [illegible] 393 [illegible] 44 75 [illegible] 453 25 [illegible] 248 [illegible] 57 50 [illegible] 1685